SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DES MOULINS CSQ

Taux de cotisation et résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP

Le 17 octobre dernier, le Comité de retraite du RREGOP recevait les résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP, qui présente le portrait de la situation financière en date du 31 décembre 2020 à l'égard des prestations à la charge des personnes participantes. L'embargo étant maintenant levé, nous pouvons vous informer qu'il s'agit de très bonnes nouvelles pour notre régime de retraite.

Diminution du taux de cotisation

Cette évaluation actuarielle établit le taux de cotisation applicable pour les trois prochaines années (2023 à 2025).

Taux de cotisation sur l'excédent de 25 % du MGA*			
2022 (actuel)	**2023**	**2024**	**2025**
10,04 %	9,69 %	9,39 %	9,09 %

* Maximum des gains admissibles

La diminution du taux de cotisation s'explique par la situation de surplus qui permet un ajustement à la baisse de la cotisation (voir les sections suivantes à cet effet).

Amélioration de la situation financière

La situation financière s'est à nouveau améliorée, passant d'un surplus de 6,1 milliards à un surplus de 10,6 milliards de dollars, comme l'indique le tableau suivant :

	2017	2020
1- Valeur actuarielle	66,0 G$	80,9 G$
2- Passif	59,9 G$	70,3 G$
3- Surplus (déficit) (lignes 1-2)	6,1 G$	**10,6 G$**
4- Taux de capitalisation (lignes 1 ÷ 2)	110,2 %	115,1 %
Allocation des surplus		
5- Fonds de stabilisation (10 % de la ligne 2)	6,0 G$	7,0 G$
6- Ajustement au taux de cotisation (lignes 3 – 5)	0,1 G$[1]	3,6 G$[1]

(En milliards de dollars)

[1] Une partie de ce montant (1/15e par année) a été utilisé pour les trois prochaines années afin de réduire le taux de cotisation (tel que prévu à la politique de financement du régime).

Pour en savoir plus

Afin d'amoindrir les fluctuations dans la situation financière du régime, les gains et les pertes de rendement de chaque année sont reconnus graduellement sur une période de 5 ans (valeur actuarielle dans le tableau ci-dessus).

L'amélioration de la situation financière est principalement attribuable aux rendements supérieurs aux attentes pour les trois années (gains sur l'hypothèse de rendement long terme) :

	2019	2020	2021
Attendu	6,2 %	6,2 %	6,2 %
Réel	10,4 %	8,8 %	12,7 %

Il est à noter que le rendement réel de l'année 2018 était déjà pris en compte dans les résultats de la dernière évaluation actuarielle et, de la même façon, le rendement réel de l'année 2021 est pris en compte dans la présente évaluation actuarielle du 31 décembre 2020.

Les surplus

La politique de financement prévoit que les surplus jusqu'à hauteur de 10 % du passif, soit près de 7 milliards de dollars, doivent rester à la caisse afin de constituer le fonds de stabilisation (un coussin pour les mauvais jours).

Finalement, l'excédent du surplus du fonds de stabilisation, représentant près de 3,6 G$, sert à réduire en partie (1/15e par année) le taux de cotisation pour les trois prochaines années.

Notons qu'en cas de situation de déficit constaté lors d'une évaluation actuarielle, à l'inverse, le taux de cotisation serait haussé pour remédier au déficit sur une période de 15 ans (comme ce fut le cas pour les années 2014 à 2019).

En conclusion

Nous nous réjouissons de ces bons résultats et des effets positifs dont nous bénéficierons. Nous demeurons cependant prudents, compte tenu de l'incertitude des marchés financiers. Pour ce qui est de l'année 2022, elle se terminera vraisemblablement en territoire négatif concernant le rendement de la Caisse du RREGOP. Rappelons ici que les rendements attendus du régime sont de 6,2 % par année afin de ne pas créer de pertes. Cependant, les surplus au fonds de stabilisation nous placent dans une bonne position pour affronter d'éventuelles turbulences.

Votre équipe syndicale
Le 7 décembre 2022